



Guide

**AGIR EN AMAP,
POUR UN ACCÈS
DE TOUTES ET TOUS
À UNE ALIMENTATION DURABLE
ET CHOISIE**

Le MIRAMAP remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires du projet...

Un **grand merci** à tou-tes les **membres du Groupe de Travail « Accessibilité alimentaire en AMAP »** qui a coordonné ce chantier et à **l'équipe salariée et bénévole** qui a œuvré à l'élaboration de ce guide : Marc Alphandéry, Geneviève Chevassus, Émilie Guillemain, Magali Jacques, Bénédicte Pelloux-Prayer, Céline Regulski, Mauranne Vanhees... Pour leurs relectures, leurs contributions et leur soutien, merci à Mireille Bertola, Eva Cetinjanin, Christine Daverède, Laure Delacquis, Benoît Gauthier, Maud Gilibert, Marilyn Metayer, Martine Molina... Merci également à Agnès Kenedi Haincaud, Louis Ledos et Noémie Pennec.

Nous remercions aussi **Bénédicte Bonzi, anthropologue**, pour son appui recherche à notre travail d'essaimage sur l'accès à l'alimentation pour toutes et tous, et les **réseaux d'AMAP Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Isère, les AMAP de Provence** et les **Paniers Marseillais** qui ont porté ce projet dans leurs régions respectives.

Ce document a été financé et soutenu par le **Ministère de l'Agriculture et de la Santé**, la **Direction Générale de la Cohésion Sociale**, le **fonds de dotation Que Vol'Terre**, le **programme de Recherche et d'Innovation Horizon 2020** de l'Union Européenne, **URGENCI** et le **projet COACH**.



Guide

AGIR EN AMAP

POUR UN ACCÈS

DE TOUTES ET TOUS

À UNE ALIMENTATION

DURABLE

ET CHOISIE

Illustrations et mise en page
Séverine Duranton · en-avril.com

contact@miramap.org

La prise en compte de l'accessibilité alimentaire est aujourd'hui devenue indispensable, pourtant force est de constater que l'inflation qui impacte lourdement le prix des matières premières éloigne de plus en plus les citoyen-nés d'une alimentation choisie. C'est pourtant dans ce contexte que les AMAP ont fait le choix de se saisir de cette question et de réfléchir à comment « s'améliorer ». Cette démarche a demandé une forte réflexivité, du partage et donc de la capitalisation et de la pédagogie afin de transmettre et d'essaimer.

Ces trois postures intellectuelles s'inscrivent dans une démarche de recherche-action qui a consisté à l'appropriation d'une question de recherche propre au réseau : pourquoi et comment pouvons-nous toucher tout le monde ? À savoir, une réflexion de philosophie politique qui a allié le droit à l'alimentation en tant que principe humaniste et la pratique de terrain. C'est bien dans ce moment que la réflexivité a été la plus forte, les participants ont eu le courage d'observer leurs pratiques, leurs fonctionnements dans les possibles et les impossibles qu'elles offrent. Il est ainsi apparu dans le groupe un ancrage historique sur le principe de solidarité constitutif des AMAP, qui dès leurs prémices avaient envisagé l'accessibilité sociale. Or, dans un contexte de grande détresse du système agricole, de difficultés d'accès au foncier, de difficultés d'installation, il fallait d'abord commencer par sécuriser un modèle économique qui permette au paysan de vivre. C'était un point de départ qui révèle aujourd'hui le réseau légitime et expert quant à sa réussite de déploiement de la solidarité qui aujourd'hui peut changer d'échelle.

Les temps de retours d'expériences sont donc venus alimenter les travaux. Il est indispensable de comprendre le bénéfice de ces échanges à deux niveaux : le premier, ils sont venus incarner des réponses parfois trop théoriques en les confrontant à la réalité des personnes ; le second, ils sont venus révéler la diversité des initiatives et leurs ancrages territoriaux. Ces deux dimensions ont permis de proposer une analyse multi-située avec des réponses dans une préoccupation commune.

Enfin, la naissance de ce guide et sa construction ont été accompagnées par des professionnels de la pédagogie. Cette approche s'inscrit là encore dans une démarche particulière. Tout ce travail est envisagé pour participer avec sérieux et efficacité à un temps, je l'espère, historique de changement du système alimentaire. L'intégration de l'accessibilité pour toutes et tous nécessite hélas de la pédagogie. « Nous » nous sommes habitués à des alimentations à plusieurs vitesses et à la mise à l'écart de certaines personnes. « Nous » nous sommes habitués à ce que l'aide alimentaire devienne non pas une réponse à l'urgence mais une façon de s'alimenter. C'est donc pour déconstruire ces réponses trop entendues, alors qu'elles sont inacceptables, que ce travail s'est engagé et abouti sur une proposition concrète : un guide et une formation.

Avant de vous laisser plonger dans ce guide, il ne me reste qu'à féliciter un travail rigoureux et utile qui vient participer à une remise en question indispensable du système alimentaire et qui situe une fois encore les AMAP comme des pionnières !

Bénédicte Bonzi

Docteure en anthropologie sociale

Notre chantier Accessibilité

Alimentaire en AMAP

Après avoir animé en 2020-2021 un cycle interrégional de web-rencontres autour des enjeux de l'accessibilité alimentaire ayant fédéré des centaines de participant·es, le MIRAMAP a poursuivi son action visant la co-construction de connaissances et savoir-faire en faveur d'un accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et choisie, pour les partager largement dans le mouvement des AMAP via des formations et des ressources pédagogiques.

Ce projet d'essai est lauréat de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) 2019-2023, financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Santé. Il a aussi été financé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le fonds de dotation Que Vol'Terre, le programme de Recherche et d'Innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne, URGENCI et le projet COACH.

Il a pour partenaires principaux : les réseaux d'AMAP d'Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Hauts-de-France, Les AMAP de Provence, Les Paniers Marseillais, l'association Scicabulles et Bénédicte Bonzi, anthropologue.

CE CHANTIER S'EST DÉPLOYÉ SELON 3 AXES :

- Une **recherche-action participative** pour : repérer et qualifier les différentes formes et modes d'actions qu'engagent les AMAP et les réseaux d'AMAP dans les territoires ; identifier les facteurs qui favorisent ou fragilisent la participation des personnes en situation de précarité alimentaire – les premières concernées ; appréhender les conditions de pérennisation de ces initiatives d'accessibilité alimentaire en AMAP ; interroger les dynamiques partenariales entre les AMAP et les organisations sociales ou de lutte contre la pauvreté (publiques ou privées) ainsi que le rôle des réseaux d'AMAP pour proposer des évolutions des pratiques d'accompagnement de ces initiatives collectives.
- L'élaboration d'un **module de formation** commun, d'une **mallette pédagogique** à destination des réseaux d'AMAP et d'une **boîte à outils** à destination des AMAP avec un guide.
- L'**animation de formations** et le renforcement des **accompagnements des AMAP** dans leurs initiatives d'accessibilité.

POURQUOI UN GUIDE COMMUN ?

De plus en plus d'AMAP et de réseaux d'AMAP s'engagent dans l'action ou sont en recherche de repères pour agir en faveur d'un accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et choisie. C'est pour répondre aux nombreux questionnements **des bénévoles d'AMAP** que nous publions ce guide, **conçu comme un outil pratique commun au service de l'émergence d'initiatives d'accessibilité en AMAP ou de la consolidation des dynamiques existantes.**

Il est le fruit d'**analyses collectives**, menées au sein du groupe de travail « accessibilité alimentaire » du MIRAMAP, **nourries des retours d'expériences et témoignages de nombreux membres d'AMAP** (amapien·nes ou paysan·nes) accompagnées par les Réseaux d'AMAP dans les territoires ou rencontrés lors de visites, ateliers, formations... tout au long de ce chantier inter-régional.

À l'image de la diversité des AMAP et des modes d'action sur l'accessibilité alimentaire recueillis dans le mouvement, nous partageons un **large champ de références et de ressources pour alimenter les réflexions et structurer l'action.** Ce guide se veut avant tout comme **un outil au service de l'animation d'échanges collectifs et de la formation au sein des AMAP et des réseaux d'AMAP.** Il a vocation à s'adapter aux différentes étapes de la vie d'un projet : au démarrage pour aider à la définition des orientations communes, dans la mise en œuvre ou pour faire le bilan de premières actions...

Comme on ne peut pas tout dire dans un guide, le lecteur est invité à découvrir d'autres références collectées ou élaborées lors de ce chantier, à retrouver dans la « boîte à outils sur l'accessibilité alimentaire en AMAP » du MIRAMAP.

SOMMAIRE

Notre chantier accessibilité alimentaire en AMAP	6
L'accessibilité alimentaire : ça nous concerne !	10
Regardons au-delà du panier	11
Nos principes d'action	12

CHAPITRE 1 EN AMAP, EMPARONS-NOUS DES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE

FICHE 1 — La critique du système agro-alimentaire industriel à la table de l'AMAP	17
FICHE 2 — Précarités, accessibilité et enjeux démocratiques	20
FICHE 3 — Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	23

CHAPITRE 2 EXPLORONS LE CHAMP DES POSSIBLES DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE EN AMAP

FICHE 4 — Se former pour construire une culture commune	27
FICHE 5 — Créer des initiatives d'accessibilité alimentaire en AMAP	29
FICHE 6 — Porter la voix des AMAP	31

CHAPITRE 3 CONSTRUISONS DES CONTRATS ACCESSIBLES EN AMAP

FICHE 7 — Différentes formes d'organisation et de financement des contrats accessibles	35
FICHE 8 — Permettre la participation de toutes et tous	40
FICHE 9 — Agir en coopération avec des acteurs sociaux	43
FICHE 10 — Quelle pérennisation économique des contrats accessibles en AMAP ?	46

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

FICHE OUTIL — Aide alimentaire d'urgence : retours d'expériences d'AMAP	51
FICHE OUTIL — Montage de contrats accessibles : étapes à engager et bonnes questions à se poser	52
FICHE OUTIL — Questions juridiques et fiscales en AMAP	54

BIBLIOGRAPHIE	57
----------------------	----

L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE : ça nous concerne !

On le sait, il n'est pas toujours simple de sortir de l'entre-soi, de s'attaquer à une problématique aussi large et complexe que la précarité alimentaire ou de consacrer du temps à construire un nouveau projet en plus de faire vivre le groupe AMAP et le partenariat avec un ou des paysan·nes. Certaines idées reçues peuvent nous conduire aussi à estimer que ce n'est pas notre rôle d'agir sur cette thématique.

Et pourtant, la raison d'être des AMAP est bien que chacun·e puisse choisir son alimentation en connaissance de cause, pour que la démocratie alimentaire soit opérante. Le cœur de l'AMAP, c'est bien de s'organiser collectivement dans la solidarité - entre mangeur·ses et paysan·nes - pour avoir une nourriture produite dans des conditions dignes et respectueuses du vivant.

Le Mouvement des AMAP n'a pas attendu qu'exploient les inégalités alimentaires avec la crise Covid pour s'emparer de ce défi sociétal :

- AMAP pour tous était le nom d'un premier groupe de travail interrégional formé à la naissance du MIRAMAP en 2010 et en 2013,
- les assises nationales pour la nouvelle Charte des AMAP ont affirmé le principe 3 de la Charte « une alimentation de qualité et accessible »¹,
- de nombreuses AMAP, dans différentes régions, ont mis en place des projets de solidarité alimentaire (prix de paniers fixés en fonction des revenus, dons de paniers) ou s'interrogent sur une manière d'agir ou d'aller plus loin.

Ainsi, cet axe de travail devient de plus en plus central dans le projet associatif d'AMAP, de réseaux d'AMAP et du MIRAMAP. Il nous pousse à interroger nos modes d'action collective et à réaffirmer notre projet commun de « transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation » (préambule de la charte des AMAP).

REGARDONS AU-DELÀ DU PANIER

LE MODÈLE AMAP PEUT CONVENIR À DES PERSONNES AYANT DE FAIBLES REVENUS

Il est primordial que les alternatives concrètes au système de la grande distribution et de l'agro-industrie soient connues du plus grand nombre, sans exclusion, quels que soient la condition sociale ou le niveau de revenus. En AMAP, nous pouvons agir pour que chacun·e puisse accéder à une alimentation choisie en connaissance de cause, en nous adaptant à la diversité des personnes !

LE PRIX DU PANIER PERMET DE RÉMUNÉRER DIGNEMENT LE TRAVAIL DES PAYSAN·NES

Être en AMAP, c'est être solidaire avec les fermes en s'engageant dans la durée et en pré-payant à l'avance la production à un prix équitable. Pour garantir ce prix rémunérateur et juste et le rendre accessible à toutes et tous, nous pouvons mettre en place un système de tarification différenciée des paniers dans les contrats, co-financé par des solidarités internes à l'AMAP ou grâce à des financements externes (privés ou publics).

NOS EXPÉRIENCES EN AMAP, SANS RÉGLER LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS SON ENSEMBLE, SONT LA PREUVE QU'IL EST POSSIBLE DE CRÉER DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

Nous agissons en synergie avec des acteurs sociaux / de la lutte contre la pauvreté pour monter nos initiatives, ce qui démontre la possibilité d'alternatives. Nous savons aussi que, pour agir sur la précarité alimentaire, il est nécessaire de transformer à la fois le système agro-alimentaire actuel ainsi que celui de l'aide alimentaire. Aide alimentaire qui devrait être réservée aux situations d'urgence.

MONTER DES INITIATIVES D'ACCESSIBILITÉ NOURRIT L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET RENFORCE LE PROJET ASSOCIATIF DE L'AMAP

Porteuses de nouveaux élan collectifs, ces initiatives renforcent le groupe tout en l'ouvrant vers l'extérieur. Elles permettent d'améliorer les conditions d'accueil pour les futur·es amapien·nes, d'augmenter le nombre d'adhérent·es et de contrats solidaires avec les fermes, ou encore de créer de nouvelles actions de sensibilisation... Et c'est l'engagement politique de l'AMAP qui est alors réaffirmé.

« Donc, oui ! L'alimentation de toutes et tous et la façon dont elle est produite, ça nous concerne ! »

¹ Réflexion collective inter-régionale, « Charte des AMAP », mars 2014

NOS PRINCIPES D'ACTION

En deux années d'échanges interrégionaux¹ autour des pratiques d'accessibilité alimentaire en AMAP, s'est construit progressivement un socle commun de valeurs et de principes d'action, venant aussi enrichir celui de la Charte des AMAP.

S'APPUYER SUR NOTRE RAISON D'ÊTRE EN AMAP

Tout est présent dans l'AMAP pour que des projets d'accessibilité se déploient : une Charte comme repère, un projet fort de soutien à l'agro-écologie paysanne, des paysan·nes, des amapien·nes, de la convivialité, du « savoir-faire collectif », de la conviction, des capacités à dialoguer, à se remettre en question, à apprendre... et une dynamique de mouvement !

DIVERSITÉ & ACCESSIBILITÉ

Nous aspirons à plus de diversité sociale dans les AMAP. Quels objectifs alors viser ? C'est en prenant en compte les différentes facettes de l'accessibilité alimentaire (économique, pratique, sociale et culturelle et citoyenne) que les perspectives d'action collective peuvent se bâtir.

Diversité dans l'AMAP en la rendant plus accessible à des foyers plus modestes ou plus largement à toutes et tous ? Ou viser la création d'une plus grande diversité d'AMAP dans différents lieux de vie, quartiers, milieux ruraux... ? Des AMAP s'interrogent aussi sur les questions de genre, d'intégration de personnes à mobilité réduite, des plus jeunes... Ouvrons largement les réflexions collectives sur ce désir de mixité sociale dans le Mouvement AMAP ! Et n'oublions pas la « diversité dans le panier » : permettre l'accès à des contrats légumes, c'est un premier pas. Et si nous visions des paniers complets : légumes, œufs, pain... ?

SOLIDARITÉS AU PLURIEL : « TOUS ET TOUTES DANS LE MÊME PANIER ! »

En AMAP, la solidarité n'est pas charité ; elle se vit dans un objectif d'égalité. Les premières solidarités se tissent autour du contrat entre amapien·nes et paysan·nes, prenant en

compte les aléas de production, les coups de main ponctuels... Se construisent aussi au quotidien des liens amicaux avec les paysan·nes et aussi entre amapien·nes. Par un projet d'accessibilité, cette entraide peut être renforcée pour co-financer des contrats, et aussi dans les relations quotidiennes... Favoriser l'accès à l'AMAP à de nouvelles personnes, quelle que soit leur condition, c'est aussi permettre un engagement dans des solidarités avec le monde paysan !

« FAIRE AVEC » LES PREMIER-ES CONCERNÉ-ES – PARTICIPATION

(cf principe 4 de la charte)

Il est question ici de manière d'être et d'agir : ne pas penser à la place d'autrui, sortir des préjugés et de la posture injonctive, être dans le non-jugement, travailler les « impensés » ou « les angles morts » de l'AMAP (quelles inégalités de revenus entre les adhérent·es actuel·les de l'AMAP ? Comment accueille-t-on toute nouvelle personne dans l'AMAP ?).

Cultivons l'humilité : l'AMAP ne convient pas à tout le monde. Prenons en compte les « expertises » de chacun·e (y compris « de survie »), les envies

et choix des uns et autres pour monter un projet. La participation des premier·es concerné·es s'organise dès le démarrage d'un projet. Et comme avec n'importe quel·le amapien·ne, la participation se pense autant d'un point de vue financier (paiement d'une partie du coût des contrats) que dans la vie quotidienne de l'AMAP (bénévolat) ou encore dans la coordination du projet mis en place (inviter aux réunions spécifiques)...

PRIX ÉQUITABLE

Nous devons dépasser une équation a priori insoluble : d'un côté les paysan·nes qui ont besoin d'être rémunéré·es dignement pour leur travail, de l'autre les mangeur·ses, qui veulent acheter à des prix accessibles. Dans un projet d'accessibilité en AMAP, les situations économiques des personnes peuvent être bien différentes, comme celles des paysan·nes d'ailleurs. Réflexion collective et dialogue sont les maîtres mots. La construction du prix appelle à la discussion, dans la transparence et la pédagogie. Et les co-financements de ces solidarités sont à anticiper.

¹ Chantier inter-régional « Accessibilité alimentaire en AMAP », Recueil d'articles du cycle de web-rencontres « Accessibilité alimentaire et AMAP », octobre 2021

UN PROJET COLLECTIF DE L'AMAP

De tels projets nécessitent de la concertation avec les amapien·nes et les paysan·nes pour qu'ils soient bien partagés dans l'AMAP, préparés, mis en discussion en assemblée générale... Et qu'il y ait un bon portage collectif pour la mise en œuvre ! Et si vous êtes dans un projet *inement prendre part au projet collectif, s'y sentir légitimes et à l'aise. Convivialité, confidentialité et non-stigmatisation sont à mettre au centre de nos pratiques collectives.*

ÉDUCATION POPULAIRE, ANIMATION

En AMAP, on apprend à s'émanciper des logiques consuméristes, à transformer ses pratiques alimentaires, à être concrètement solidaire des fermes qui nous nourrissent... Devenir amapien·ne est un parcours d'apprentissage qui se construit dans le temps et s'accompagne. À l'AMAP de créer ce chemin collectif de formation... et de transformation !

— Chapitre 1

EN AMAP, EMPARONS-NOUS DES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE



Nous pensions être déjà sensibilisé·es aux multiples enjeux agricoles et alimentaires. Notre plongée dans les problématiques des inégalités alimentaires à la recherche de clés pour l'action collective nous a fait écarquiller les yeux. L'alimentation participe à la construction de l'identité individuelle et collective des personnes, et elle est un très fort marqueur d'inégalités sociales. Elle peut aussi être un outil politique puissant, alors saisissons-le !

C'est sans aucun doute avec la rencontre de l'autre que l'on peut le mieux appréhender ce que manger représente vraiment quand on n'a pas beaucoup d'argent. Et aussi en se formant, en écoutant des chercheur·ses, en lisant des rapports, en regardant des documentaires, en réfléchissant et débattant collectivement. Progressivement, on déconstruit nos représentations, et peut-être des préjugés qu'on ne soupçonnait pas avoir comme « les pauvres mangent mal » ou « les pauvres ne veulent pas s'engager en AMAP ».

Dès lors qu'individuellement on prend conscience que la précarité alimentaire est un phénomène massif qui dépasse l'urgence alimentaire et surtout multidimensionnel, que l'unique réponse a longtemps été l'aide alimentaire distributive où les personnes n'ont pas le choix de leur alimentation alors que de nombreuses autres voies sont possibles (l'AMAP pouvant en être une pour certain·es), l'on peut ressentir une profonde colère. Dépasser le sentiment d'impuissance pour transformer cette indignation en moteur pour agir, voilà tout l'enjeu !

C'est par une conscientisation collective que l'on peut générer de la force d'action. Alors ouvrons la discussion à la table de l'AMAP ! Remettons au cœur des dynamiques de groupe la critique de notre système agricole et alimentaire industriel. Osons faire un détour dans l'histoire politique et la sociologie de l'alimentation, remettre des définitions communes derrière des notions telles que démocratie alimentaire, droit à l'alimentation...

De nombreuses ressources existent pour construire des analyses collectives, nous pouvons nous en saisir ensemble !

Tout ce que
je sais
c'est que
je ne sais
rien.

- Geneviève,
bénévole du chantier
inter-régional

fiche 1

La critique du système agro-alimentaire industriel à la table de l'AMAP

Mettre sur la table des discussions de l'AMAP les questions d'accessibilité alimentaire est une invitation à renforcer un esprit critique sur les défaillances de notre système agricole et alimentaire. Aujourd'hui, l'aide alimentaire est devenue un débouché pour l'agro-industrie. Et les premières victimes de ce système sont les personnes les plus vulnérables et le monde agricole.

UN SYSTÈME INDUSTRIALISÉ ET MONDIALISÉ

Notre système alimentaire, c'est-à-dire l'organisation qui permet de nourrir une population (production, transformation, distribution et consommation), est depuis près de 70 ans dominé par l'agrobusiness et la grande distribution.

Le mode de production industrielle s'est développé grâce à la mécanisation intensive, l'utilisation massive d'intrants chimiques, et par des multinationales de l'agro-industrie aux budgets colossaux... Les politiques publiques dont la Politique Agricole Commune ont largement concouru à soutenir ce système. Et la grande distribution, gouvernée par de gigantesques centrales de distribution, domine le marché alimentaire en fournissant la majorité des aliments consommés

en France. Ce système de distribution s'appuie sur un marketing féroce ; la publicité modèle les comportements alimentaires.

Rappelons que **ce système alimentaire industriel a des impacts sociétaux ravageurs :**

Impacts sur l'environnement : 19% des gaz à effet de serre¹, pollution des sols, destruction de la biodiversité, surconsommation en eau, dépendance aux énergies fossile (gaz et pétrole)...

Impacts sur les agriculteur·rices : dont le travail est très peu rémunéré (18% d'entre elles ou eux vivent sous le seuil de pauvreté²), sans parler des problèmes de santé que nombre d'entre elles ou eux rencontrent.

Impacts sur la santé : les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète ne cessent d'augmenter et notamment chez les plus précaires³.

1 Commissariat général au développement durable, « Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture », février 2021 (Source : CITEPA, rapport Secten 2020)

2 BORDET-GAUDIN R., LOGEAIS C., ULRICH A., « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021

3 CNA, Avis n°81, « Alimentation favorable à la santé », septembre 2018

Impacts économiques et sociaux : ce système engendre une fracture alimentaire où ce sont les plus riches, les plus diplômés, qui ont le plus accès à une alimentation de qualité, alors que les plus précaires ont une alimentation de faible qualité nutritionnelle – pour des millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire, c'est une alimentation issue à 95% de l'agro-industrie⁴.

L'aide alimentaire fait bien partie de notre système alimentaire et nos organisations agricoles et citoyennes ont jusqu' alors trop peu pris en compte son importance dans le maintien de l'agriculture industrielle. La question de l'alimentation des plus précaires a, depuis les années 1980, comme principale réponse l'aide alimentaire. Initialement créée pour des situations d'urgence, cette politique d'aide s'est structurée en filière à l'échelle européenne et française, confortée par des lois de lutte contre le gaspillage alimentaire (2013, 2016 avec la loi dite « Garot », 2018) en permettant à certains distributeurs et opérateurs du secteur agroalimentaire et de la restauration collective de défiscaliser leurs invendus.

Si l'aide alimentaire est nécessaire pour l'urgence, elle n'offre pas un accès digne à l'alimentation auquel des millions de personnes ont droit, dans la mesure où elles n'ont pas, le plus souvent, le choix – celles-ci

doivent prendre ce qu'on leur donne, à savoir des produits de faible qualité et déclassés. Parce qu'elle est devenue un moyen de se nourrir et non une aide d'urgence, l'aide alimentaire a un impact psychologique sur les personnes qui ressentent jour après jour de la honte, un déclassement, une stigmatisation... autant de violences symboliques qui ne les laisseront pas indemnes.

Face à Goliath, les circuits-court représentent environ 10 à 15% de la consommation alimentaire⁵. Cette alimentation, qui vise une juste rémunération des paysan·nes et le respect de l'environnement, est considérée comme plus chère que l'alimentation industrielle standardisée et subventionnée, et donc inaccessible à une partie de la population. Mais c'est sans prendre en compte les coûts cachés de cette alimentation (pour la santé, pour la restauration de l'environnement, pour le subventionnement de la production...)⁶.

4 European Anti-Poverty Network France, « EAPN France s'engage pour la reconnaissance d'un droit à l'alimentation en France », juin 2018

5 Étude du Pôle Interministériel de Prospection et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME), « L'économie Sociale et Solidaire : les circuits-courts alimentaires », 2017

6 RASTOIN J.-L., « Coûts cachés et juste prix de notre alimentation : entre marché, Etat et communs », SO WHAT Policy Brief n°19, mai 2022

s'informer dans mon AMAP

Quelques ressources-clés pour monter en connaissances ensemble sur ce sujet.

Films

- *La part des autres*, Réseau CIVAM, 2019
- Vidéos sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation proposées sur le site securite-sociale-alimentation.org sur la page « La SSA en vidéos »

Conférence gesticulée

« De la fourche à la fourchette, non l'inverse ! » Matthieu Dalmais



scannez le QR code pour lire la video

Lecture et arpentage

- De cette fiche 1 sur la critique du système agro-alimentaire industriel
- Recueil d'articles du cycle « Accessibilité alimentaire et AMAP » à retrouver en bibliographie

Précarités, accessibilité et enjeux démocratiques

Il est évident que l'AMAP ne pourra pas répondre à tous les besoins alimentaires. L'ampleur de la précarité alimentaire nous pousse à analyser l'ensemble des freins à l'accessibilité à une alimentation de qualité et au-delà du sujet des prix, certes central, c'est la question démocratique qui se pose : comment permettre à chacun-e de vraiment pouvoir choisir son alimentation ?

UN SYSTÈME INDUSTRIALISÉ ET MONDIALISÉ

La précarité alimentaire est massive et revêt de nombreux visages. Les chiffres sont alarmants, comme l'augmentation du phénomène par la crise sanitaire et l'inflation, mais les statistiques ne nous permettent pas d'appréhender la grande diversité des situations et des parcours de vie. C'est au travers de l'aide alimentaire que l'on a certaines informations. C'est sans compter celles et ceux qui n'y ont pas recours et vivent pourtant en précarité alimentaire. « Si les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel », à l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des

épiceries sociales concernent des **catégories très diverses** : travailleur-ses pauvres, retraité-es, étudiant-es, chômeur-ses, familles mono-parentales avec une majorité de femmes... et des agriculteur-rices² !

Avec la crise sanitaire et l'inflation, les organisations de l'aide alimentaire ont accueilli plus de jeunes et de travailleur-ses pauvres, tandis que les situations des personnes déjà en situation de précarité ont continué de s'aggraver³.

Enfin, la précarité alimentaire n'est qu'un volet de la précarité, qui est multidimensionnelle et complexe. L'alimentation étant souvent la variable d'ajustement dans les budgets des personnes vulnérables, la précarité alimentaire s'accompagne toujours d'autres difficultés. Et cette précarité se traduit par une difficulté à s'alimenter selon ses choix et ses besoins.

À titre d'exemple, le 16^e baromètre du Secours Populaire réalisé avec l'IPSOS relève que « 37 % de personnes peinent à consommer des fruits et légumes frais tous les jours »⁴. La précarité alimentaire a un impact sur la santé des personnes, mais également sur la vie sociale, l'estime de soi...

QUELQUES CHIFFRES

En France, d'après l'enquête INCA3 de 2017 de l'ANSES⁵, environ 8 millions de personnes étaient en 2014-2015 en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

En 2019, la DGCS estimait à 5,5 millions le nombre d'inscriptions auprès des associations d'aide alimentaire habilitées au cours de l'année 2018⁶.

Les premières estimations pour 2020 portaient ce chiffre à 7 millions.

LES 4 FACETTES DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE

La notion d'accès à l'alimentation peut s'appréhender au travers de 4 dimensions :

- 1 **Accessibilité économique** : se pose la question du prix des denrées et des capacités financières des personnes.
- 2 **Accessibilité pratique** : renvoie aux conditions physiques des personnes (âge, handicap), leur milieu de vie et mobilité (accès géographique), si elles ont ou non accès à une cuisine, du matériel de cuisine, du temps disponible pour cuisiner, à des modalités d'achat (moyen de contractualiser avec la fracture numérique des moyens de paiement...)
- 3 **Accessibilité sociale et culturelle** : c'est la capacité des personnes à avoir accès à une alimentation en accord avec leurs valeurs, besoins, traditions et pratiques.
- 4 **Accessibilité citoyenne** : renvoie à l'importance de pouvoir choisir en connaissance de cause son alimentation et donc la façon dont elle est produite. Cela implique d'avoir connaissance du système alimentaire, de pouvoir s'organiser collectivement et participer à des initiatives citoyennes.

1 ACCARDO A., BRUN A., LELLOUCH T., « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Insee Première, n°1907, juin 2022

2 PATUREL D., MARAJO-PETITZON E., CHIFFOLEAU Y., « La précarité alimentaire des agriculteurs », POUR, n°225, page 77 à 81

3 CNA, Avis n°91, « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », 2022

4 VILAIN O., « 16^e Baromètre de la pauvreté IPSOS », Secours Populaire, septembre 2022

5 ANSES, INCA 3, « Évolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition », juillet 2017

6 LE MORVAN F., WANECQ T., « La lutte contre la précarité alimentaire », Rapport de l'IGAS, décembre 2019

Les personnes en situation de précarité peuvent donc rencontrer différents freins d'accès, voire en cumuler plusieurs.

Si l'accessibilité économique est le premier facteur d'inégalité d'accès une alimentation de qualité, être éloigné géographiquement et socialement des fermes ou d'un lieu de distribution citoyen et paysan peut en être un autre, tout comme peut l'être la stigmatisation face aux injonctions au « mieux manger »...

POUR UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

C'est ainsi en appréhendant mieux l'ensemble des problématiques d'accessibilité alimentaire que peuvent rencontrer des personnes en précarité que s'alimente la recherche de réponses collectives. En AMAP, quand nous défendons un accès à une **alimentation de qualité et durable**, cela sous-entend certes une alimentation saine et gustative, respectueuse de l'environnement, équitable (rémunératrice des paysan·nes), et aussi accessible aux personnes. Et en parlant d'**accessibilité à une alimentation choisie, en connaissance de cause**, s'ouvre alors un enjeu politique plus large encore qui vient interroger en profondeur les défaillances de notre système alimentaire soumis au diktat de l'agrobusiness. Pouvoir décider de son alimentation c'est ce que porte la notion de démocratie alimentaire.

s'informer dans mon AMAP

· Une vidéo pour comprendre en 4 minutes les fondamentaux de la démocratie alimentaire, ne plus confondre droit à l'alimentation et droit à être nourri·e, et une invitation à créer des comités démocratiques locaux de l'alimentation ! Par le Collectif Démocratie Alimentaire

> <https://www.youtube.com/watch?v=FTQellukLQ0>



scannez le QR code pour lire la vidéo

DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

« [...] repenser le système alimentaire dans une logique de démocratie alimentaire, définie par Tim Lang (1999) comme désignant les processus de gouvernance alimentaire, à l'échelle des territoires de vie, au sein desquels des collectifs de citoyen·nes décident de leurs choix d'alimentation et mettent en place des filières adaptées à leur choix. »

Ndiaye, Paturel, 2017, extrait de l'autodiagnostic CIVAM « Le droit à l'alimentation », page 77

Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

La politique de lutte contre la précarité alimentaire est définie dans la loi dite « EGAlim » du 30 octobre 2018¹. Elle précise les 6 grands types d'acteurs mobilisés pour atteindre l'objectif de « favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale » : les associations ; les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS), l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les personnes concernées.

Il y a donc une grande diversité d'acteurs autour de la table de cette politique interministérielle, pilotée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et dont la mise en œuvre mobilise un plus **grand écosystème d'acteurs** encore, notamment à l'échelle des territoires.

LES PRINCIPAUX ACTEURS ASSOCIATIFS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Les **associations de l'aide alimentaire** sont celles habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de cette aide. Il y a **quatre acteurs majeurs** : les Banques alimentaires collectent des produits de l'aide alimentaire et participent à l'approvisionnement notamment de la Croix Rouge et du Secours Populaire. Les Restos du Cœur ont leurs propres collectes et entrepôts. Et il y a d'autres organisations historiques telles que le Secours Catholique, le Samu Social, l'Armée du Salut, Revivre dans le Monde...

Elles peuvent avoir des pratiques différentes suivant les territoires et les acteurs. À noter que le Secours Catholique a depuis 10 ans pris le chemin de la suppression de l'aide alimentaire en nature pour aller vers d'autres formes et notamment la distribution de chèques alimentaires. On retrouve aussi de nombreuses organisations confessionnelles, des collectifs citoyens ou associations locales.

Les **épiceries** sont plus récentes dans l'histoire de l'aide alimentaire. Au sein du réseau Andes, groupe SOS, les épiceries solidaires sont principalement approvisionnées par les banques alimentaires. Le réseau UGESS, créé en 2019 à la recherche d'autres stratégies d'approvisionnement, porte une diversité de modèles d'épiceries dont les épiceries sociales et solidaires destinées à un public mixte (ouvertes aussi à des personnes non bénéficiaires de l'aide alimentaire) avec une double tarification. Retenons que la termi-

¹ LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

nologie diffère selon les acteurs. Souvent le terme d'épicerie sociale est donné lorsqu'un acteur public, comme un CCAS, s'implique dans la gestion de l'épicerie.

LES NOUVELLES INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Parce que l'aide alimentaire ne traite pas le problème à la racine, un foisonnement de projets locaux se structurent dans les territoires, à l'initiative des associations d'aide alimentaire et des acteurs de l'économie sociale et solidaire agissant pour le développement social local (exemple : les centres sociaux) ou pour les alternatives écologiques, agricoles et sociales (exemple : les membres des réseaux d'InPACT, ou l'initiative Territoires à VivreS portée par VRAC, l'UGESS, le Secours Catholique, les Jardins de Cocagne et réseau CIVAM¹). Ces nouvelles initiatives tentent de conjuguer approvisionnement local et durable, démocratie alimentaire et accès digne à l'alimentation.

pour aller plus loin

Fiche 9 : coopérer avec des acteurs sociaux

Fiche 10 : pérennisation économique des contrats accessibles en AMAP

LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Les CCAS mettent en œuvre la politique sociale des communes et peuvent proposer en plus de prestations d'aide sociale légale, des aides facultatives aux familles et aux personnes en difficulté, en espèces, en colis alimentaires, en bons alimentaires ou en chèques d'accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, les collectivités locales ont d'autres leviers pour transformer nos systèmes alimentaires et lutter contre les déserts alimentaires²...

En 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche a défini des priorités pour le Programme National de l'Alimentation (PNA)³ : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire. Cette loi a aussi défini les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)⁴, qui « ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines ». En 2022, il y avait plus de 370 PAT pilotés par des intercommunalités, des départements, des Pays, et aussi par des associations. De plus en plus incluent des objectifs de justice sociale, même si cet axe reste encore à largement renforcer.

1 Projet Territoires à VivreS : <https://www.territoires-a-vivres.xyz/>

2 « L'expression « désert alimentaire » ou « food desert » désigne un espace où les habitants ne peuvent se procurer des aliments sains (fruits, légumes, viande et produits laitiers frais) à des prix abordables. » ENS DGESCO, article « Désert alimentaire », Géoconfluences

3 Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action », mars 2020

4 Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ? », mai 2022



— Chapitre 2

EXPLORONS LE CHAMP DES POSSIBLES DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE EN AMAP

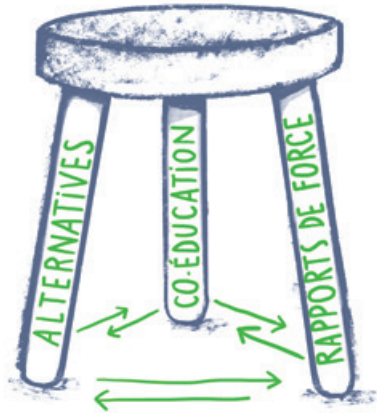
Se former pour construire une culture commune

Les enjeux sont posés sur la table, on s'indigne collectivement... et ensuite ? En AMAP, on agit ensemble, pour manger et produire autrement. Au-delà du contenu de l'assiette, c'est de l'ensemble du système agricole et alimentaire dont on veut être décisionnaire et acteur. Mais alors, comment agir en AMAP pour une accessibilité à une alimentation choisie ?

Spontanément la première réponse qui vient est d'ouvrir l'AMAP pour accueillir de nouveaux-elles amapien-nes en proposant des tarifs plus accessibles et en nouant des coopérations avec des acteurs sociaux. C'est une proposition concrète dont s'emparent de plus en plus d'AMAP ! Et il y en a d'autres.

À table, on peut manger en s'asseyant sur une chaise mais on peut aussi utiliser un tabouret. C'est moins confortable mais on est sûr de ne pas s'endormir ! **L'image des trois pieds du tabouret de la transformation sociale a été source d'inspiration** pour analyser le champ d'action en AMAP dans cet objectif d'accessibilité alimentaire. Il nous invite à **réinterroger les formes et le sens de l'action collective de notre mouvement**. Il porte l'idée que l'émancipation et la transformation sociale s'inscrivent dans des processus articulant à la fois la construction de savoirs communs par des rencontres entre les mondes (premier pied « **co-éducation** »), la création et le renforcement de nos alternatives alimentaires solidaires (second pied, « **alternatives** ») et l'élaboration de stratégies collectives ambitieuses osant s'engager dans des « **rapports de forces** » (troisième pied du tabouret).

Dit autrement, il n'y a ni UNE manière de passer à l'action, ni une BONNE réponse, mais des chemins possibles à arpenter collectivement en prenant le temps de tisser des liens, d'agir en coopération et en complémentarité, en articulant les échelles d'action et en étant force de proposition pour réinventer nos modes d'organisation et de décision dans les territoires...



* d'après Revue Timult n°10

L'AMAP est un lieu de construction permanente d'une culture commune - un ensemble de connaissances et de compétences partagées entre l'ensemble des personnes impliquées. S'emparer en AMAP des problématiques d'inégalités alimentaires vient enrichir les processus d'apprentissage collectif.

Il s'agit alors de dépasser l'approche réductrice où d'un côté, des membres des AMAP auraient à s'ouvrir et davantage se former aux multiples enjeux et réalités de vie de personnes en situation de précarité alimentaire, et d'un autre côté ces dernières devraient apprendre à « manger bio, local et en AMAP » tout en s'appropriant les enjeux agricoles et environnementaux contemporains.

L'objectif est donc de créer les « **conditions de la participation et de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaire, notamment par le débat, les apprentissages et le partage des savoirs** » (Charte des AMAP, principe 4).

Voici quelques pistes d'actions favorisant des « **rencontres entre les mondes** » pour démarrer un projet et cultiver l'interconnaissance, les échanges de savoirs et faire du commun tout au long d'un projet :

→ **Créer des activités en commun de formation et d'apprentissage** avec des partenaires.

→ **S'appuyer sur ce que fait déjà l'AMAP**
Ouvrir plus largement les activités qu'organise régulièrement l'AMAP pour partager les enjeux de l'agroécologie paysanne, de la consommation critique, à ce qu'est une AMAP... en invitant les membres (bénévoles et usager-es) d'autres organisations du secteur social ou de la lutte contre la pauvreté.

En ACTION Soirée dégustation, repas partagé, atelier cuisine, visites de fermes, visite de distribution d'AMAP, pique-nique sur les fermes, ateliers coups de main sur les fermes, soirée débat, ciné débat, porteur de parole, relayer les actualités militantes...

→ **Participer à des activités organisées par des acteurs du secteur social ou de la lutte contre la pauvreté du territoire** pour se former aux problématiques / réalités de la précarité alimentaire.

En ACTION Journée collective sur l'alimentation, projet Défis « familles à alimentation positive »...

EXEMPLE D'ACTIVITÉS

Projection du film « La part des autres » au Collège Jacques Prévert avec le Centre Social Frais Vallon, les Paniers Marseillais, VRAC à Marseille, avril 2022.

Atelier participatif de cuisine à Aubenas en Ardèche

« S'intéresser à l'autre avant qu'il ne s'intéresse à ce que l'on souhaite présenter »

Lors d'une rencontre, d'une discussion avec des personnes qui n'ont pas (ou à priori pas) les mêmes repères sociaux et culturels qu'un-e bénévole de l'AMAP ou une paysan-ne : avant de présenter l'AMAP et le modèle agricole et alimentaire que l'on défend, il semble plus pertinent de permettre l'expression de l'insatisfaction alimentaire que peuvent vivre et ressentir les personnes en situation de précarité. On peut les questionner sur la place qu'elles ou ils donnent à l'alimentation, leur satisfaction ou non sur ce qu'elles ou ils mangent ou ne peuvent pas manger et connaître leur avis sur la qualité d'un produit... Cela permet de connaître leur alimentation sans jugement et d'introduire la question de la qualité alimentaire à partir de leur vécu en créant une relation de confiance et de respect mutuel. Et seulement ensuite il sera plus facile de partager votre expérience en AMAP d'amapien-ne ou de paysan-ne...



crédit photo : les Paniers Marseillais

Ressources

L'autodiagnostic des initiatives d'accessibilité alimentaire¹ du Réseau CIVAM est une ressource précieuse pour animer le débat et des échanges multi-acteurs et croiser les regards sur les enjeux liés à l'accès à l'alimentation.

Les Réseaux d'AMAP sont des lieux ressources pour aider à monter des animations, apporter des outils pour vous aider à présenter les AMAP lors de rencontres avec des partenaires, les habitant-es...!

Les paysan·nes en AMAP ont un rôle central à jouer dans le partage des réalités de leur métier et des enjeux de l'agriculture paysanne !

¹ Réseau CIVAM, « Autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation », 2019

fiche 5

Créer des initiatives d'accessibilité alimentaire en AMAP

Les AMAP peuvent contribuer de manière concrète à l'accessibilité alimentaire des personnes précaires présentes sur leur territoire.

L'action et l'expérimentation d'autres manières de faire créent de nouveaux savoirs collectifs. Certaines AMAP choisissent de transformer leurs pratiques internes pour plus d'inclusion, d'autres participent à la création de nouvelles AMAP, de nouvelles fermes ou au développement d'autres initiatives alimentaires locales... Ouvrons l'horizon des possibles !

➔ Renforcer son AMAP en créant des conditions d'accueil, d'adhésion et de contractualisation adaptées à des personnes ou familles modestes ou précaires

La mise en place de « contrats accessibles » ou « avec des tarifs différenciés » en fonction des revenus permettra de lever des freins financiers à l'accès à l'AMAP.

> voir chapitre 3 du guide

➔ Parrainer la création d'une nouvelle AMAP intégrant des pratiques de double solidarité

Certaines AMAP ne peuvent pas ou ne veulent pas accueillir de nouveaux·lles membres : soit parce que les fermes partenaires n'ont pas les capacités d'augmenter leur production pour l'AMAP, ou encore car l'AMAP a fixé un nombre limité d'adhérent-es ou enfin car il y a déjà une liste d'attente.

Par ailleurs, il y a énormément d'endroits où il n'y a tout simplement pas d'AMAP (ou toute autre initiative alimentaire citoyenne

et paysanne) à proximité du lieu de vie des personnes. L'accessibilité alimentaire en AMAP, c'est alors permettre à plus de monde de pouvoir créer des AMAP proches de chez eux et ainsi lutter contre les « déserts alimentaires ».

Accompagnées par les réseaux d'AMAP, le rôle d'AMAP existantes pourrait être alors de soutenir et parrainer la création de nouvelles AMAP : en permettant aux habitant-es de découvrir le système AMAP et, si ce modèle répond à leurs besoins et envies collectives, les aider à s'organiser collectivement pour en créer une !

➔ Soutenir l'installation de nouvelles fermes dans son territoire

Réfléchir aux inégalités alimentaires dans un territoire nous pousse à nous interroger sur « qui mange quoi ? » et « qui nourrit qui ? » et « à quel prix ? » (au sens économique du terme et aussi au sens des condi-

tions de production). Rapidement surgissent les problématiques du non-renouvellement des générations agricoles, de l'insuffisance de fermes nourricières dans nos communes, les difficultés de l'installation, de l'accès au foncier, etc.

Agir en AMAP et avec des partenaires du monde agricole pour que se créent de nouvelles fermes c'est aussi concrètement un mode d'action pour l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie – forme d'action qui n'est pas toujours conscientisée en ce sens. Et si plus de nouvelles installations étaient corrélées à des créations d'AMAP avec des tarifs différenciés ?

➔ Participer / contribuer à d'autres initiatives locales d'accessibilité alimentaire

Pour sortir de l'aide alimentaire, de plus en plus d'initiatives associatives d'accessibilité alimentaire se créent dans les territoires et dont les AMAP peuvent se sentir proches : glanage social, jardin nourricier, cuisine partagée ou cantine associative, épicerie sociale et solidaire, groupement d'achat solidaire, tiers lieux alimentaires, etc. jusqu'à des projets plus ambitieux de la création de caisses locales alimentaires, de conseils locaux de l'alimentation...

Les AMAP peuvent alors être parties prenantes de ces projets complémentaires en les impulsant ou simplement en étant partenaires...

Ressources

Les Réseaux d'AMAP sont des lieux ressources pour accompagner les AMAP dans le développement de leurs projets : par la formation et des échanges entre AMAP, par la diffusion d'expériences inspirantes issues du mouvement ou d'autres organisations, par du soutien dans la construction des projets, l'aide à la décision, la mobilisation de ressources et de partenaires...

Découvrir la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) ou rejoindre les dynamiques locales SSA

> securite-sociale-alimentation.org

Porter la voix des AMAP

Les initiatives citoyennes locales permettent d'inventer de nouvelles façons de se former, produire, transformer, distribuer, se restaurer... Mais compte tenu des rapports de force actuels, il est indispensable de bâtir des stratégies collectives ambitieuses à différentes échelles d'actions pour que les politiques publiques (nationales, européennes et locales) soient à la hauteur des défis à relever.

L'avis n°91¹ du Conseil National de l'Alimentation « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » porte un ensemble d'analyses et de recommandations dans lesquelles le Mouvement des AMAP se reconnaît pleinement et qui **nourrissent autant nos actions concrètes que nos démarches de plaidoyer**. Retenons notamment celles visant la **reconnaissance d'un droit à l'alimentation** et la construction d'une **démocratie alimentaire**, ou encore l'invitation à expérimenter la mise en place d'une **Sécurité Sociale de l'Alimentation**. Autant de propositions qui viennent consolider nos argumentaires autour des enjeux de transformation du modèle agricole, de l'installation, de la préservation du foncier agricole et de l'environnement !

CONTINUONS À PORTER HAUT ET FORT UNE PAROLE COLLECTIVE !

Localement, ces constats, enjeux et propositions sont à partager avec les organisations avec lesquelles vous envisagez de coo-

pérer. Par exemple, lors de rencontres avec des élu·es locaux·les, de réunions de concertation dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial ou encore dans un programme local de lutte contre la pauvreté.

Et **plus largement**, c'est en s'organisant en réseaux d'AMAP et en s'inscrivant dans des dynamiques inter-acteurs avec nos partenaires agricoles d'InPACT notamment, et d'autres organisations partageant les mêmes valeurs, que l'on pourra faire entendre notre voix. Le groupe de travail alimentation du Pôle InPACT publie ainsi au printemps 2023 sa brochure intitulée « *Accessibilité alimentaire : quel rôle pour les organisations paysannes ? Partage de réflexions sur l'accessibilité alimentaire* ». Avec les acteurs de la solidarité et les personnes concernées, nous nous mobilisons pour rendre accessible une alimentation choisie en connaissance de cause et pour déployer nos initiatives pour la démocratie alimentaire.

¹ CNA, Avis n°91, « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », octobre 2022



Le Pôle InPACT : créé en 2001, c'est une plateforme associative réunissant dix des principaux réseaux et structures d'initiatives solidaires de développement agricole et rural. Avec des approches diverses et complémentaires, ils sont unis pour contribuer à une véritable transition agricole. Retrouvez les actions du groupe de travail alimentation d'InPACT ou la carte des InPACT territoriaux.

> www.pole-inpact.fr/Alimentation



Le Collectif Nourrir est une plateforme française inter-organisation constituant un espace commun de réflexion et d'action œuvrant à la refonte du système agricole et alimentaire. Elle est la fusion récente de Pour une autre PAC et de la Plateforme Citoyenne pour une Transition Agricole et Alimentaire (PCTAA) qui avait été fondée à l'occasion des États Généraux de l'Alimentation (EGA). Le Collectif Nourrir se mobilise pour que la voix des citoyen-ne-s et des paysan-ne-s soit entendue et prise en considération.

> collectifnourrir.fr



Le collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation. Depuis 2019, ses membres échangent et construisent un projet de société à la hauteur des enjeux agricoles et alimentaires. Trois piliers fondent l'architecture du projet de la SSA : l'universalité du processus, un conventionnement des produits accessibles organisé démocratiquement et un financement via une cotisation basée sur la valeur ajoutée produite par l'activité économique. Tout savoir sur la SSA et les initiatives ou collectifs locaux sur le site.

> securite-sociale-alimentation.org

— Chapitre 3

CONSTRUISONS DES CONTRATS ACCESSIBLES EN AMAP



Différentes formes d'organisation et de financement des contrats accessibles

Que ce soit dans une AMAP existante ou au moment de la création d'une AMAP, la mise en place de contrats à des tarifs plus accessibles à des personnes ou familles à petits budgets peut prendre différentes formes selon les objectifs et les capacités de chaque groupe.

Pour toutes les expériences, les principes fondamentaux de l'AMAP sont toujours réaffirmés :

- Le **prix du panier** fixé par les paysan·nes est **garanti**,
- La **participation financière des personnes** au paiement des contrats accessibles et leur **adhésion à l'AMAP** sont **fondamentales** pour sortir des spirales du don et renforcer le pouvoir d'agir.
- Le **pré-paiement des contrats** reste la règle,

Voici un panel de questions que l'on se pose au moment de construire un projet :

Quel contrat ?

Nombre de tarifs différents pour les contrats ? Quels contrats avec quel·les paysan·nes ? Quelle durée d'engagement ? Combien de paniers ?

Quel public ?

Les personnes déjà adhérentes de l'AMAP ? Un public extérieur ? Et alors comment proposer ce dispositif à des personnes éloignées des AMAP ? Comment les accueillir pour qu'elles s'intègrent au projet ? A-t-on besoin de travailler avec des partenaires sur cet aspect ?

Quelle gestion ?

Comment faire pour que ce projet soit un projet collectif, de l'ensemble des amapien·nes ? Comment rédiger les contrats ? Comment gérer les contrats ? Comment s'assurer de l'équilibre économique ? Dans quel cadre juridique avoir ces pratiques de solidarité ?

Quel financement ?

Un financement solidaire interne à l'AMAP ? Des financements extérieurs ? Avec quels partenaires, pouvoirs publics ou financeurs privés ? Quel rôle peut avoir l'AMAP en tant que personne morale dans la gestion du co-financement ?

Aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'AMAP de différents territoires ont mis en place des conditions d'accueil et de contractualisation, adaptées à des personnes ou familles vivant différentes formes de précarités alimentaires.

Nombre d'entre elles ont été accompagnées par les équipes des réseaux d'AMAP dans les transformations de leurs pratiques collectives. Elles se sont également inscrites dans des coopérations avec une diversité d'acteurs du secteur social ou de la lutte contre la pauvreté. Ces acteurs font connaître l'AMAP à leurs membres, les accompagnent, voire soutiennent financièrement le paiement de contrats.

A partir de ces expériences, des repères méthodologiques ont été construits pour mettre en place ces nouvelles formes de contrats (accessibles, doublement solidaire, à tarif réduit...). Il est ici question de partager des ingrédients favorisant la construction de l'action et alimenter la prise de décision individuelle et collective « en connaissance de cause ».

Premier enseignement : chaque projet est spécifique car il s'agit de rencontres individuelles et collectives situées dans des trajectoires de vie et des territoires très différents (ville, campagne, périurbain...), entre des bénévoles d'AMAP, des paysan·nes de l'AMAP, des amapien·nes en devenir, des équipes bénévoles ou encore de salari·es d'organisations partenaires.

Second enseignement : la solidarité ne se décrète pas, elle se vit, se tisse délicatement pour s'ancrer petit à petit dans nos relations interpersonnelles et dans nos associations. L'approche gestion de projet peut, par ailleurs être utile dans la construction de l'action : par exemple, pour lever des fonds ou créer des fonctionnements collectifs où chacun·e trouve sa place.

Troisième enseignement : transformer ses pratiques demande du temps, des réflexions collectives, de l'espace pour l'expression, la participation et le débat. Mais aussi du temps pour l'écoute et l'apprentissage mutuel ou pour construire des coopérations entre associations qui n'avaient pas pour habitude d'agir ensemble.

Quatrième enseignement : ces initiatives sont aussi fortes que fragiles, malgré les efforts collectifs que l'on déploie pour que les fondations portent l'édifice. Le fil de l'expérimentation est fin et exige une plus forte prise de responsabilité des pouvoirs publics pour un réel accès à toutes et tous à une alimentation durable et choisie.

Cinquième enseignement : l'implication des familles concernées dans les réflexions et les projets est essentielle pour la réussite du projet. Cela demande de prendre le temps nécessaire pour faciliter cette inclusion, bien être dans une démarche participative et éviter de plaquer nos propres attendus sur les personnes.

Nous proposons d'étudier deux des principales formes d'organisation et de financement de contrats accessibles en AMAP :

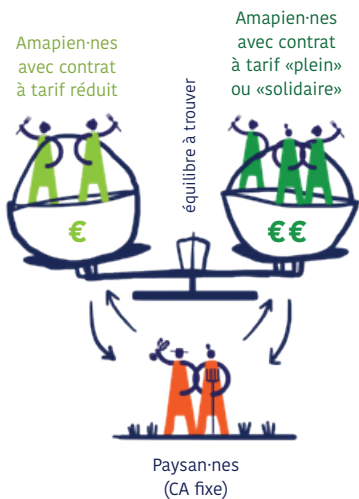
- la première quand la solidarité économique se tisse en interne à l'AMAP
- la seconde quand le système s'inscrit dans des coopérations avec un ou des partenaires pour l'organiser et/ou le financer.

Des systèmes à la croisée de ces modèles sont également très fréquents !

MODÈLE I : DES SOLIDARITÉS RENFORCÉES AU SEIN DE L'AMAP

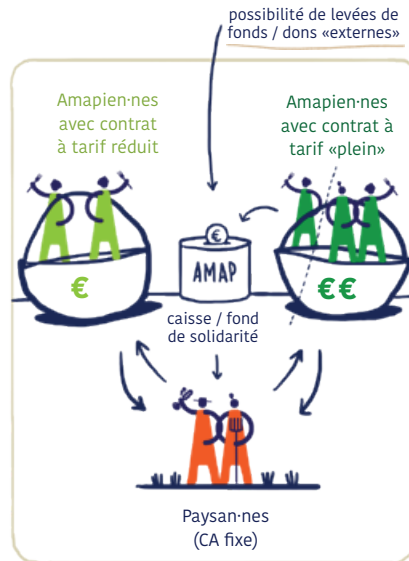
Mécanisme A

Solidarité entre amapien·nes par une tarification différenciée des contrats¹ : un prix de panier de référence fixé par le/la paysan·ne et deux ou plusieurs tarifs de contrats établis selon les revenus.



Mécanisme B

Solidarité entre amapien·nes en alimentant une caisse de solidarité gérée par l'AMAP, qui reverse une partie du prix des contrats au/à la paysan·ne.



¹ Les noms donnés aux différents tarifs varient selon la créativité des AMAP : tarifs « solidaire » ou « soutien », « simple », « réduit » ou « je peux plus / pas plus ». Et certains proposent des prix libres !

ANALYSES DES MÉCANISMES OBSERVÉS

	Mécanisme A Prix différenciés de paniers	Mécanisme B Cagnotte solidaire interne
Forces identifiées	<ul style="list-style-type: none"> · Un engagement collectif de l'AMAP sur la prise en compte des inégalités · Recherche d'équité · Autofinancement et autogestion du projet · Paiements directs au/à la paysan·ne via les contrats individuels 	<ul style="list-style-type: none"> · Caisse de solidarité sur la base du volontariat : certain·es peuvent contribuer davantage. · Levée de fonds possibles via une fête, un appel à dons...
Fragilités observées	<ul style="list-style-type: none"> · Le nombre de tarifs réduits dépend du nombre de tarifs « pleins » car si trop de foyers souscrivent des tarifs réduits, le revenu du/de la paysan·ne n'est plus garanti · Une différence de tarifs qui peut rester relativement faible et donc encore inaccessible à certains budgets 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur la base du volontariat : certain·es ne participeront pas, par manque de moyen ou du fait de l'incertitude économique actuelle · Le nombre de contrats accessibles dépend des moyens financiers collectés · Gestion administrative et financière bénévole plus importante
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> · Un système exigeant des rééquilibrages réguliers par un suivi bénévole · Nécessité de confidentialité et confiance · Pédagogie envers les amapien·nes qui peuvent rejeter ces différences de prix · Dispositif qui peut reposer sur le volontariat ou appliqué pour tou·te·s 	<ul style="list-style-type: none"> · Cadre légal/statutaire de l'AMAP à sécuriser <p>⚠ À lire : fiche sur les questions juridiques et fiscales.</p>

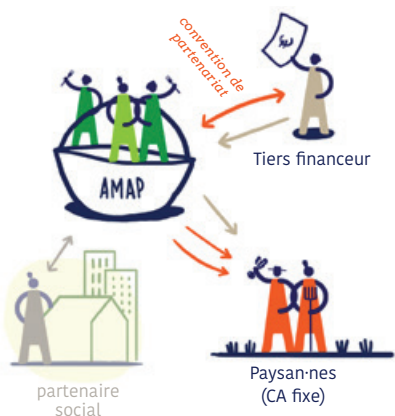
MODÈLE 2 DES SOLIDARITÉS TISSÉES DANS L'AMAP ET EN COOPÉRATION AVEC UN OU DES PARTENAIRES

L'obtention de soutiens financiers externes et la coopération avec des acteurs sociaux permettent d'associer des personnes « plus éloignées des AMAP » et de lever davantage de freins à leur accueil dans l'AMAP.

On distingue différentes formes d'organisation :

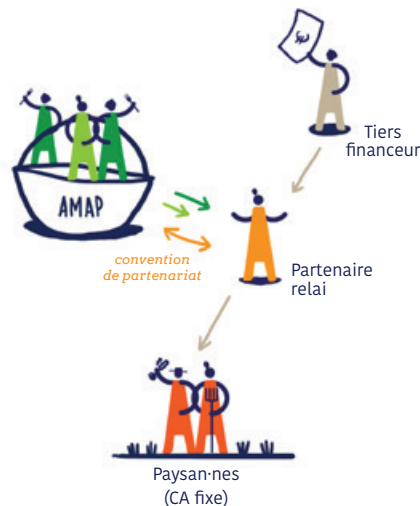
Mécanisme C

l'AMAP a trouvé un financement externe auprès d'un partenaire et effectue les reversements de subvention au/à la paysan·ne.



Mécanisme D

un financement externe est obtenu par un partenaire, qui se charge de le reverser au/à la paysan·ne pour compléter le prix du panier.



Dans les deux mécanismes va se poser la question des modalités de paiement de la participation financière des personnes ou familles concernées. L'AMAP ou le partenaire social relai peuvent collecter leur participation financière et la reverser au/à la paysan·ne.

> se référer à la fiche outil sur les questions juridiques et fiscales.

ANALYSES DES MÉCANISMES OBSERVÉS

Mécanisme C

L'AMAP reçoit la subvention et reverse le co-financement des contrats aux paysan·nes

Mécanisme D

La subvention est gérée par un partenaire social

Forces identifiées

- Un schéma de gestion simplifiée
- L'AMAP est l'interlocuteur pour le/la paysan·ne
- L'AMAP est interlocuteur pour le financeur

- L'AMAP ne s'engage pas dans la gestion de flux d'argent
- La coopération avec un partenaire permet une plus grande qualité du dispositif, de toucher un public différent et peut-être aussi de pérenniser ou de développer le projet

Fragilités observées

- Intervention de l'AMAP dans la contractualisation entre l'amapien·ne et les paysan·nes : posture délicate
- Gestion exigeante de flux financiers
- Les financements peuvent être limités dans le temps et mettre en péril la pérennité du projet

- Demande un fort engagement du partenaire-relai, charge à anticiper
- Un changement dans les équipes de l'organisation partenaire peut impacter la continuité de l'action
- Les financements peuvent être limités dans le temps et mettre en péril la pérennité du projet

Points de vigilance

- Convention solide avec le financeur ou partenaire social
- Statut de l'AMAP : s'assurer que dans les statuts figurent parmi les ressources les subventions publiques et privées
- Principe de bonne gestion à respecter / bilan au financeur
- Posture du/de la référent·e s'il y a une collecte mensualisée auprès des amapien·nes concerné·es.

- S'assurer que le projet est bien commun et partagé avec le partenaire, prendre le temps
- Convention de partenariat solide explicitant la place et le rôle de chacun·e, la gouvernance du projet, les valeurs qui guident le projet.

Permettre la participation de toutes et tous

« J'ai peur d'être maladroit en accueillant des personnes précaires dans mon AMAP ». « Comment faire pour que les nouveaux amapien·nes se sentent à l'aise ? ». « J'aimerais que les nouveaux amapien·nes se sentent acteurs et non pas bénéficiaires des contrats solidaires, comment faire ? ». Ces ressentis, aspirations et questionnements de bénévoles d'AMAP peuvent guider la construction d'un projet de contrats accessibles.

En créant des contrats accessibles en partenariat avec des acteurs sociaux, l'AMAP s'ouvre à des personnes qui n'auraient pas forcément poussé la porte de l'AMAP par elles-mêmes. Le fonctionnement de l'AMAP est atypique et peut donc être très déroutant : engagement sur une période longue, au sein d'un collectif, pas de choix direct des produits.

Permettre à tout·e nouvel·le amapien·ne de se sentir à l'aise et de trouver ses marques, c'est travailler les conditions d'accueil et d'intégration des nouveaux·lles, quels que soient l'origine, les revenus des personnes ainsi que le mode d'organisation collective de l'AMAP.

ACCUEILLIR DES NOUVEAUX-ELLES POUR DEVENIR AMAPIEN-NES

- Adopter une **posture d'accueil** comme pour tout·e nouvel·le amapien·ne tout en **s'adaptant aux besoins et à la singularité** de chacun·e.
- **S'assurer d'une bonne transmission des informations permettant la compréhension de ce qu'est l'AMAP** : son projet, son fonctionnement, présenter les amapien·nes et les paysan·nes de l'AMAP. Répondre aux questions ou les précéder, notamment sur le sens de l'engagement et le soutien aux fermes, le « non-choix des produits ». Rassurer.

- **S'adapter à chaque personne** : une personne en situation de précarité économique peut très bien être à l'aise avec le principe de l'AMAP, avoir déjà adhéré à une AMAP. Pour celle-ci, le partage des valeurs et d'expériences communes facilite l'accueil. Pour d'autres à l'inverse, ce sera extrêmement nouveau. Si la personne est étrangère, il est bien-sûr indispensable d'adapter son langage et/ou d'identifier des amapien·nes parlant la même langue.
- **Tisser des liens inter-personnels en amont**, mettre en place un **parrainage** pour que se tisse la confiance et que se créent de nouvelles solidarités inter-amapien·ne·s, notamment si la personne est orientée par une structure sociale partenaire. De nombreuses AMAP ont mise en place des rôles de « bénévole accueillant·e » ou de marraine/parrain afin de faciliter les premiers pas dans l'AMAP en reconnaissant un visage connu lors des livraisons. Ces bénévoles ont un rôle central lors de la signature des contrats, pour accompagner lors des premières livraisons, rappeler par téléphone la personne si besoin, tenir une permanence en duo, pour présenter les membres du conseil d'administration ou les amapien·nes et les paysan·nes. C'est une forme d'entraide à l'arrivée dans l'AMAP. Certain·e·s font même le chemin vers la livraison de l'AMAP ensemble à pied ou en covoiturant.
- **Respecter la confidentialité** et veiller à **éviter les petits mots et pratiques involontairement stigmatisantes**. La confidentialité est un principe central dans nos projets afin que les personnes concernées ne se sentent pas stigmatisées. Seuls quelques membres de l'AMAP ont besoin d'être au courant pour la gestion et l'organisation. Les paysan·nes peuvent aussi être plus attentifs et à l'écoute au démarrage des contrats. C'est peut-être dans les petites choses du quotidien de l'AMAP qu'il s'agit d'être vigilant : en mettant le nom de la personne sur la liste d'émargement (et pas « contrat solidaire 1, 2... ») et mettre bien à jour la liste s'il y a des changements ; en évitant des paroles malvenues, comme dans la situation où un·e amapien·ne qui s'était trompé·e de panier s'est vu répondre « ah non, pour vous c'est un panier solidaire donc c'est cette taille. »

FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS DANS L'AMAP

L'AMAP propose bien plus que des paniers. C'est en participant à la vie de l'association, en prenant part à un collectif, que progressivement on prend conscience de notre contribution à un projet politique.

S'approprier un projet collectif demande du temps, qui plus est quand on découvre le système associatif. Et comme l'AMAP invite à transformer ses pratiques de consommation alimentaire, c'est aller à contre-courant

des logiques du marché et des modes de consommation qui nous ont façonnés. S'en émanciper est un processus individuel et collectif lent.

La participation des personnes est à la fois financière pour le paiement de l'adhésion et des contrats, il s'agira d'évaluer avec elle le montant que la personne est en capacité de payer chaque mois. Elle est aussi bénévole, le premier degré d'implication passe par la participation aux permanences.

C'est bien-sûr à l'AMAP d'expliciter son mode d'organisation, de s'assurer que chacun-e ait bien reçu l'information, par exemple pour la réunion de préparation d'une visite sur la ferme, ou de créer des espaces d'expression (informels ou non) pour préparer le bilan de l'année à présenter en assemblée générale. Peut-être que pour les nouveaux-elles, des efforts collectifs supplémentaires sont à faire pour leur donner les clés et la motivation à participer.

L'accompagnement des nouveaux-elles amapien-nes dans la vie de l'AMAP peut être soutenu et renforcé dans le cadre de coopération avec un acteur social.

pour aller plus loin

Fiche 9 : coopérer avec des acteurs sociaux

Agir en coopération avec des acteurs sociaux

De nombreux freins empêchent l'accès à une AMAP, qu'ils soient financiers, pratiques, géographiques, éducatifs ou culturels et symboliques. En créant des coopérations autour d'un projet de contrats accessibles avec un/des partenaires sociaux locaux, de nombreuses AMAP permettent à des personnes en situation de précarité alimentaire de connaître et de rejoindre une AMAP volontairement, en connaissance de cause.

Chaque territoire dispose de dynamiques plus ou moins fortes d'acteurs engagés dans l'accessibilité alimentaire. Il s'agit alors de les identifier et d'aller rencontrer ces organisations (Centre Communal d'Action Sociale, centre social, antenne du Secours Catholique...) pour présenter l'AMAP, vos aspirations à mettre en place des contrats accessibles et ainsi évaluer avec qui la co-construction de ce projet serait possible

QUELLE PLACE POUR DES STRUCTURES SOCIALES LOCALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS UN PROJET DE CONTRATS ACCESSIBLES EN AMAP ?

Du fait de leurs missions d'accueil et d'accompagnement social et de leur connaissance des situations sociales des usageres (chômage, RSA, parents à charge ou enfants handicapés, familles monoparentales...) et des moyens et termes de coopération définis, ces organisations peuvent :

- informer, mobiliser, identifier et orienter des personnes qui pourraient être intéressées et motivées par le projet de l'AMAP ;
- accompagner les personnes dans leur parcours d'amapien-ne afin de s'assurer qu'il soit source d'émancipation : accompagnements individualisés ou collectifs (exemple : atelier cuisine, visite de fermes...);
- participer directement au co-financement des contrats ou contribuer à la recherche de financement.

.....
Avoir une réflexion sur le contenu du panier
Qu'est-ce qu'il est possible de mettre en place pour que la personne ait accès à une diversité de contrats et ne se retrouve pas dans la situation où d'autres amapien-nes prennent des aliments auxquels, elle, n'aurait pas droit ?

QUELS SONT LES BONS INGRÉDIENTS POUR UN PARTENARIAT SOLIDE ?

Le « pas à pas » en prenant le temps de...

→ **L'interconnaissance** : les objectifs, les principes et le fonctionnement d'une AMAP sont souvent méconnus. De même, l'AMAP va découvrir le travail d'un CCAS, d'un centre social, d'une épicerie sociale et solidaire ou encore d'une antenne du Secours Catholique.

→ **S'assurer des valeurs et objectifs partagés** : met-on le même sens derrière les mots ?

→ **Préciser le projet à mettre en place** : un document de projet peut s'écrire au fur et à mesure des échanges (voir exemple de convention dans la boîte à outils). Il y a l'organisation quotidienne autour des contrats à anticiper, et aussi les actions d'information, d'accueil, d'accompagnement, ou encore les activités culturelles, pédagogiques à imaginer pour aller au-delà du panier !

→ **Expliciter les rôles et les responsabilités de chaque partenaire** et identifier des référent-es pour s'assurer du bon déroulé des actions tout au long du projet.

→ **Prévoir des points d'étapes**, de bilan et s'accorder sur les **modes de communication** pendant la durée du projet.

→ Au-delà d'organisations qui coopèrent, ces projets sont avant tout **portés par la mobilisation de personnes** (bénévoles d'association, animateur-trices, travailleur-ses sociaux-les...), qui les font naître et vivre. **Comment s'assurer du relai en cas de départ d'un-e membre actif-ve du projet ?** Sans doute en cultivant le collectif !

Le rôle de relai des partenaires sociaux est central dans le développement des projets de contrats accessibles des AMAP : pour faciliter les rencontres entre l'AMAP et des habitant-es en difficulté vivant à proximité de l'AMAP et qui n'auraient jamais osé en pousser la porte !

.....

Signer une convention de partenariat permet d'expliciter les engagements réciproques entre les différents acteurs d'un projet. Elle peut être un outil précieux tout au long de votre projet !



Ressources

Le dépliant « Créer de nouvelles solidarités en AMAP » est un outil qui peut être présenté lors de vos rencontres avec des acteurs locaux.

Retrouvez les guides d'entretien exploratoire avec des personnels des CCAS ou des associations de l'aide alimentaire, à télécharger, dans la rubrique « identifier et mobiliser les acteurs pertinents de son territoire » sur le site de l'Agence Nouvelle des Solidarités actives.¹

¹ ANSA, « Une boîte à outils pour coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire », 2020

.....

Les réseaux d'AMAP accompagnent les AMAP pour structurer des coopérations locales

Les réseaux d'AMAP accompagnent les AMAP dans leurs projets d'accessibilité et notamment dans la construction de coopérations avec des associations ou des acteurs publics locaux engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire. Les équipes des réseaux peuvent soutenir les AMAP dans la prise de rendez-vous, venir en appui lors de réunion pour porter une parole politique ou apporter des conseils méthodologiques autour des besoins d'un projet, d'une convention. Grâce à des partenariats à l'échelle régionale ou nationale, certaines coopérations peuvent être facilitées localement.

Quelle pérennisation économique des contrats accessibles en AMAP ?

La pérennisation de contrats accessibles dépend de bien des facteurs selon le processus engagé et les orientations prises : portage collectif, capacité de gestion et de mobilisation, appropriation du projet AMAP par les personnes concernées, modalités de coopération avec des partenaires sociaux, progressivité de la construction de l'action, démarche d'éducation populaire, capacité d'évaluation et d'amélioration continue du projet... Et ajoutons bien évidemment la question du financement de ces nouvelles solidarités en AMAP que nous allons approfondir ici tant elle est au coeur de ces initiatives locales tout en étant un enjeu de solidarité nationale.

En effet, entre le prix juste et rémunérateur pour les fermes et le prix accessible pour tous les ménages, il existe un delta à financer. Quels sont donc les leviers pour co-financer la mise en place de contrats accessibles en AMAP ? Les retours d'AMAP et de réseaux d'AMAP permettent d'identifier plusieurs sources de co-financement des contrats accessibles, privés ou publics. L'action coordonnée et accompagnée des

réseaux d'AMAP est centrale dans les recherches de financement ! Enfin, le parti pris en AMAP est bien de ne pas faire peser cette solidarité financière sur les fermes. Dans certains cas, certain-es paysan-es tiennent toutefois à participer (en réduisant les tarifs, en donnant des aliments en plus) : cela peut aider, mais ne doit pas mettre en difficulté la ferme ! Il s'agit donc, dans la plupart des cas, de mettre en place un tiers-financement / tiers-paiement.

LEVIER 1 FINANCEMENT EN INTERNE À L'AMAP

Le tiers-financement peut intervenir au sein de l'AMAP. Les amapien-es ou leurs proches peuvent être des soutiens financiers à ces projets de plusieurs façons : un prix de contrat supérieur au prix standard, un fond de solidarité alimenté par des cotisations, des dons, un financement participatif ou encore l'organisation d'événements pour collecter des fonds.

Exemples

→ L'AMAP de Feurs (Loire) propose à chaque amapien-ne en début de contrat de légumes d'acheter un panier en plus sur son contrat afin de co-financer le contrat d'autres amapien-es.

→ L'AMAP de Saint-Genis-Laval (Rhône) organise chaque année une animation soupe, vendue pendant la Fête des Lumières.¹

LEVIER 2 FINANCEMENT VIA LE PARTENAIRE SOCIAL DU PROJET

Le partenaire social de l'AMAP, qu'il soit public ou associatif, peut obtenir directement des financements qu'il pourra alors mobiliser pour co-financer les contrats des personnes accompagnées. Ainsi, il n'est pas nécessaire de trouver un financeur supplémentaire.

Exemples :

→ L'EVS Arche de Noé (Rhône) sollicite des fonds « politique de la Ville » pour co-financer les contrats de 10 ménages accompagnés dans l'AMAP.²

→ En Isère, Savoie, Haute-Savoie, Somme, les centres sociaux peuvent solliciter les CAF/MSA de leurs départements pour subventionner des contrats en AMAP pour les ménages qu'ils accompagnent.

→ Une antenne du Secours Catholique à Brioude (Haute-Loire) co-finance les contrats de personnes qu'elle accompagne.

Discuter du financement du projet lors des réunions de mise en place et de suivi du partenariat permet ainsi de connaître les possibilités de financement du côté des AMAP et du côté des partenaires et d'envisager ensemble les solutions de co-financement des contrats.

LEVIER 3 RECHERCHE DE PARTENAIRES FINANCIERS

La recherche de partenaires pour assurer le tiers-financement est parfois nécessaire. Elle doit se faire en bonne intelligence avec le partenaire social de l'AMAP. Les réseaux d'AMAP peuvent également soutenir les AMAP dans cette recherche.

Il existe deux catégories de partenaires financiers, publics et privés.

→ Le financement public

Le déploiement de contrats accessibles en AMAP relève de l'intérêt général et il est légitime d'en appeler à la responsabilité des pouvoirs publics. Avec la crise sanitaire, ces derniers reconnaissent et soutiennent de plus en plus les initiatives alternatives à l'aide alimentaire notamment celles portées par les AMAP. Pour autant, les financements peuvent être très variables selon les territoires et les fonds ne sont encore pas à la hauteur des défis à relever !

¹ Réseau AMAP AuRA, « Contrats solidaires au panier des Barolles », 2023

² Réseau AMAP AuRA, « Contrats solidaires à l'AMAPopote lyonnaise », 2021

→ **Au niveau communal et intercommunal** (voir fiche des acteurs n°3) :

> **Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** qui mettent en œuvre la politique sociale des communes peuvent proposer, en plus de prestations d'aide sociale légale, des aides facultatives aux familles et aux personnes en difficulté, en espèces, en colis alimentaires, en bons alimentaires ou en chèques d'accompagnement personnalisé.

> **Politique alimentaire locale : les communes et intercommunalités** sont de plus en plus nombreuses à développer des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) intégrant un volet justice sociale et peuvent être susceptibles de soutenir financièrement des projets d'accessibilité en AMAP.

→ **Au niveau départemental** : les départements ont la compétence « action sociale » et peuvent par ce biais dédier un budget au co-financement des contrats accessibles (exemple du département de Seine-Saint-Denis qui finance un groupe d'AMAP).

→ **Les établissements publics à caractère administratif** : la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF/CAF) et la Sécurité Sociale Agricole (MSA) ont développé lors du premier confinement un dispositif expérimental de paniers solidaires permettant à des personnes allocataires d'avoir accès à des produits paysans. Ce

projet répondait également aux besoins des paysan·nes qui rencontraient des difficultés pour écouler leur production. Des premiers projets sont nés en AMAP, en coopération avec des centres sociaux, et les CAF/MSA locales (dans la Somme et en Isère). Ils se développent encore dans ces territoires, et maintenant en Savoie et Haute-Savoie.

→ **Les services déconcentrés de l'Etat**, avec le plan de relance et depuis la pandémie, ont parfois financé des projets de contrats accessibles en AMAP. Les réseaux d'AMAP peuvent ainsi coordonner des demandes de subventions auprès des DEETS (Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et au niveau régional à la DREETS. Ces financements peuvent aussi être sollicités par nos partenaires pour des projets en AMAP. A titre d'exemple, des AMAP en Provence ont bénéficié de fonds de la DREETS via une coordination du réseau Les AMAP de Provence.

→ **Les financeurs privés**

On entend ici le mécénat, les entreprises privées et les particuliers. Outre la mobilisation de financement de particuliers au sein de l'AMAP, d'autres fonds privés peuvent être levés :

→ **Solliciter des entreprises locales.**

Exemple : l'AMAP de Feurs a bénéficié d'un soutien d'une entreprise locale pour subventionner des contrats de légumes pour des personnes en situation de précarité.

→ **Levée de fonds en s'alliant avec une organisation compétente** : l'AMAP ou le réseau d'AMAP peut s'allier à un partenaire d'utilité publique ou reconnu d'intérêt général pour mener des campagnes de dons ou bénéficier de soutien de fondations. A titre d'exemple, la création d'un fonds de dotation dans les Hauts-de-France par le Réseau AMAP Hauts-de-France, Les Bio Hauts-de-France et les Jardins de Cocagne des Hauts-de-France qui permet aux particuliers et entreprises d'apporter un soutien financier aux contrats solidaires et de bénéficier d'une défiscalisation. Une initiative inspirante pour le mouvement des AMAP de création d'outil collectif pour la levée de fonds ?

Pour aller plus loin

Dans une optique d'expérimenter une Sécurité Sociale de l'Alimentation, certains collectifs expérimentent des **caisses de solidarité mutualisées**.

Exemple : les paniers solidaires à Montreuil où plusieurs AMAP de Montreuil se sont réunies pour déposer des demandes de financement de contrats accessibles avec une caisse de solidarité commune.¹

De même, la recherche de financements pour les initiatives d'accessibilité alimentaire s'accompagne d'un plaidoyer fort auprès des financeurs. Cela peut s'accompagner au niveau national d'argumentaires en faveur de **l'expérimentation de chèques alimentaires ou d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation** (voir fiche 3).

Enfin, d'autres ressources non monétaires sont précieuses : l'engagement bénévole, la mise à disposition de locaux, de salles de réunions...

¹ Collectif Sécurité sociale de l'alimentation, « Paniers solidaires à Montreuil »

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

FICHE OUTIL

AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE : RETOURS D'EXPÉRIENCES D'AMAP

Des AMAP participent à l'aide alimentaire d'urgence et c'est souvent de ces rencontres, avec des bénévoles d'associations locales et des personnes concernées, qu'ont germé des projets complémentaires ou alternatifs au don.

PETIT TOUR D'INITIATIVES RECENSÉES DANS LES AMAP

- **Don de paniers** oubliés à des structures locales de l'aide alimentaire.
- Constitution d'une « **cagette solidaire de légumes** » le jour de livraison : chaque amapien-ne qui le souhaite met un ou plusieurs légumes issus de son panier. À la fin de la distribution, cette caisse est donnée à une structure de l'aide alimentaire à proximité de l'AMAP. Exemple : AMAP Les Pieds sur Terre à Lyon.
- **Achat par l'AMAP** sur ses fonds propres de denrées ou **de paniers** pour les **donner à une structure de l'aide alimentaire**.
EXEMPLE : l'AMAP Tricastine (Drôme) achète chaque année pendant l'hiver des cagettes de légumes qui sont données aux Restos du Cœur.¹
- Participation à des **collectes de dons** organisées par des organisations de l'aide alimentaire en invitant les amapien-ne-s à le faire individuellement.
- Mobilisation des amapien-nes pour **faire du bénévolat au sein d'organisations locales** de l'aide alimentaire.

→ **Mise en lien des paysan-nes de l'AMAP** en recherche d'autres débouchés **avec des structures de l'aide alimentaire** qui seraient prêtes à acheter des denrées auprès des paysan-nes.

EXEMPLE : quatre paysan-nes franciliennes ou proche d'Île-de-France ont contractualisé avec des associations départementales des Restos du Cœur, selon un contrat d'approvisionnement singulier, décliné de l'éthique des AMAP pour sécuriser la viabilité des fermes (pré-financement, prix fixe, etc.). Ce projet est expérimenté et accompagné par le Réseau des AMAP d'Île-de-France.

PRÉCONISATION : nous vous invitons à disséminer l'éthique des AMAP auprès de ces structures pour que ces partenariats s'inscrivent dans les principes de pré-achat et de contractualisation et ainsi assurent une sécurisation des revenus des paysan-nes.

RÉFLEXION COLLECTIVE : si de telles coopérations se construisent, veiller à ce que cette démarche ne soit pas une fin en soi, au sens où il peut être proposé de mettre en place, par exemple, des programmes pédagogiques invitant les personnes concernées et les bénévoles à des visites à la ferme.

¹ Réseau AMAP AuRA, « Partenariat entre AMAP et Restos du cœur », 2019

MONTAGE DE CONTRATS ACCESSIBLES : ÉTAPES À ENGAGER ET BONNES QUESTIONS À SE POSER

PRINCIPALES ÉTAPES

→ ÉMERGENCE DU PROJET

- > Partir des besoins (internes à l'AMAP ou externes via une structure sociale / identification des partenaires potentiels du territoire)
- > Concertation / validation dans l'AMAP *avant d'y aller : constitution d'un groupe de travail*

→ MONTAGE

- > Définition du système à déployer, des conditions de participation
- > Organisation des différentes actions à prévoir (accueil, sensibilisation/formation...)
- > S'appuyer sur un réseau d'AMAP
- > Rencontre avec les partenaires / personnes concernées : convention de partenariat
- > Montage financier et juridique

→ MISE EN ŒUVRE

- > Phase d'interconnaissance avec les personnes (visite de distribution, échange avec le ou la paysan-ne...)
- > 1^{res} livraisons > accueil ++
- > Suivi

> Ajustements - Bilan / évaluation

PROPOSITIONS DE QUESTIONNEMENTS

EN AMONT DU PROJET

→ Pourquoi je fais ça ? Pourquoi on fait ça ?

Partager les motivations ou les indignations qui nous poussent à travailler sur cette thématique. Partager la légitimité que les AMAP ont à agir sur ce sujet (cf la partie «Ça nous concerne»).

Partager un rêve, comment ça se passerait dans l'idéal, de quoi a-t-on envie ? Mobiliser un petit groupe de travail spécifique, avec les paysan-nes ?

État des lieux interne : y a-t-il des personnes en difficulté dans l'AMAP ? Exemple : lancer un sondage anonyme, annoncer un temps d'échange au moment de l'assemblée générale à partir des réponses du sondage.

État des lieux externe : l'AMAP est-elle accessible pour tou-tes les habitant-es du quartier ? Si non, quels sont les freins ? Pour cette étape, il peut être intéressant de prendre contact avec des acteurs sociaux du territoire. Cet état des lieux externe va permettre de donner des directions de travail pour améliorer l'accessibilité de l'AMAP : accessibilité pratique, culturelle, sociale, économique...

AU BILAN

→ Dresser un constat factuel

- > Le projet a permis de...
- > Le fonctionnement du projet est le suivant...
- > Il a nécessité l'engagement bénévole de... l'engagement salarié de...
- > Il a nécessité un financement à hauteur de...

→ Bilan par acteur participant au projet

- > Quel retour des personnes concernées ? Stabilité / renouvellement ? Bilan qualitatif avec les personnes ?

Pour questionner la satisfaction des familles, favoriser un échange en petit comité avec des personnes de confiance, bien identifiées côté partenaire social et côté AMAP. Les questions peuvent porter sur :

- La satisfaction vis-à-vis des denrées de l'AMAP : qualités, goût, variété, etc
- Le prix : convient-il ? Est-il digne ?

- Accueil dans la vie de l'association : bien accueilli-es ? A l'aise avec les autres amapien-nes et paysan-nes ? Le projet associatif convient-il ? (participation à l'AMAP...)
- Points positifs du projet ?
- Pistes d'améliorations ?
- Souhait de poursuivre avec un autre contrat ?

> Quel retour des paysan-nes sur l'arrivée des nouveaux-elles amapien-nes, sur le paiement des contrats, sur la gestion par l'AMAP ?

> Quel retour des bénévoles impliqués dans la mise en œuvre du projet : niveau d'implication, motivation, freins et leviers à la mobilisation ?

> Quel retour des autres amapien-nes : quelle information ? Soutien du projet ?

> Quel retour du partenaire social : freins et leviers à la mobilisation, quelle efficacité du partenariat ?

→ Co-construire les perspectives

- > Quelles perspectives pour la suite ?
- > Quelles améliorations / nouveaux objectifs (prix ? nombre de familles ? partenariat ?)
- > Recherche de financements ?

MÉTHODE DU QUESTIONNEMENT

Le QQQQCCP (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi) est une méthode simple qui permet de partager collectivement des analyses et de commencer à bâtir votre projet commun.

QUESTIONS JURIDIQUES ET FISCALES EN AMAP

De nombreuses AMAP se posent des questions d'ordre juridique et fiscale dans la mise en place de contrats accessibles en AMAP et notamment concernant la circulation de flux financiers par l'AMAP pour les co-financer.

Les réponses apportées ici visent à sécuriser ces projets et ainsi l'ensemble du mouvement des AMAP.

Les activités des AMAP s'inscrivent dans un cadre juridique et fiscal dont les grands principes sont : **association loi 1901 sans but lucratif** et des **activités d'intérêt général**.

Pour vous aider dans la définition de vos activités en tant qu'AMAP et dans la rédaction des documents engageant juridiquement l'association (statuts notamment), un **livret repères « Comprendre le cadre juridique général des AMAP »** à destination des AMAP sera disponible sur amapartage.fr à partir de l'été 2023.

QUESTION

« Nous travaillons actuellement avec l'AMAP sur la possibilité de financer des paniers solidaires pour quelques familles orientées par des travailleurs sociaux. Si nous obtenons des subventions, peut-on faire transiter l'argent vers le compte de l'AMAP ? »

RÉPONSE

Le MIRAMAP recommande vivement que ce soit un organisme social partenaire qui gère les flux financiers spécifiques aux contrats accessibles. Une convention entre l'AMAP et ce partenaire doit préciser l'objet et les engagements de chacun.

S'il n'y a pas de partenariat possible, l'AMAP en tant que personne morale **peut jouer un rôle dans un projet de co-financement de contrats** entre les paysan·nes et des amapien·nes bénéficiant de tarifs réduits.

Quelle que soit l'origine de ces fonds (subvention ou collecte de dons) engageant l'AMAP dans une gestion de flux financiers,

il est nécessaire que certaines conditions soient remplies :

➔ L'AMAP doit intégrer cette activité dans ses documents statutaires et modifier ses statuts en conséquence - suite à une décision de l'instance compétente pour décider d'une modification, généralement l'assemblée générale.

Ce qui signifie que dans des statuts :

- L'objet associatif précise bien que l'AMAP agit en faveur d'une accessibilité alimentaire pour des personnes en situation de précarité ou des foyers modestes (c'est le principe 3 de la Charte des AMAP)
- Dans l'article sur les ressources de l'association, s'assurer que le type de ressources que vous allez mobiliser pour ces dispositifs soit bien spécifié, par exemple, subvention publique, collecte de dons...

➔ L'AMAP doit s'assurer :

- de recevoir des « reçus de reversement de dons ou de subvention » fournis par le/la paysan·ne concerné·e (et pas des factures !),
- d'un bon suivi de ces reversements,
- que ces flux soient explicités dans le rapport financier annuel présenté et validé à l'assemblée générale.

QUESTION

« Pour participer au co-financement de contrats accessibles, l'AMAP a-t-elle le droit : D'utiliser des fonds recueillis via les cotisations de ses adhérent·es ? D'utiliser des fonds alimentés par des dons ? Et donc a-t-elle le droit de collecter des dons auprès des amapien·nes via le bulletin d'adhésion, au cours de l'année ou via un financement spécifique (plateformes en ligne par exemple) ? D'utiliser des fonds obtenus via une subvention publique ?

RÉPONSES

➔ **Utiliser des fonds recueillis via les cotisations de ses adhérent·es ?**

- **Oui**, mais sous condition de transparence dans l'affectation des dépenses et dans le rapport financier présenté à l'assemblée générale de l'AMAP.

➔ **Utiliser des fonds alimentés par des dons ? Et donc a-t-elle le droit de collecter des dons auprès des amapien·nes via le bulletin d'adhésion, au cours de l'année ou via un financement participatif spécifique ?**

- **Oui**, mais à condition qu'un reçu soit édité par l'AMAP pour le donateur ou la donatrice explicitant qu'il ou elle a bien reçu le don et qu'il ou elle a un reçu de reversement de don fourni par le ou la paysan·ne.

> **Info** : une collecte de dons peut aussi être faite auprès de l'entourage de l'AMAP ou plus largement. Cela peut être fait notamment en ligne avec des plateformes comme HelloAsso par exemple.

➔ **Utiliser des fonds obtenus via une subvention publique ?**

– **Oui** mais à condition que la convention signée entre l'AMAP et l'organisme public partenaire précise bien que cette subvention est allouée à la prise en charge d'une partie des coûts des denrées.

➤ **Important** : il sera nécessaire de rendre des comptes auprès du financeur public selon les termes de la convention signée (cf rapports d'activités, rapport financier...) et si besoin, de fournir les justificatifs de reversement.

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LA GESTION DES PAIEMENTS QUI TRANSITENT PAR L'AMAP

L'AMAP collecte l'argent auprès des personnes concernées par les contrats accessibles et le reverse au/à la paysan·ne. Cela se pratique notamment quand des amapien·nes ayant un contrat à tarif réduit ont signifié qu'ils/elles étaient mal à l'aise de donner leur participation financière directement au/à la paysan·ne chaque semaine lors de la distribution alors que les autres amapien·ne·s ne le font pas.

Parfois ce sont des « amapien·nes référent·es » qui collectent l'argent. C'est un rôle très délicat, notamment face à des personnes qui ont des difficultés financières et n'ont pas toujours la possibilité de payer. L'accompagnement à la gestion du budget est une mission des acteurs sociaux et non celle de l'AMAP. Un acteur social est plus légitime qu'une AMAP à gérer des financements publics obtenus. Les bénévoles de l'AMAP endossent davantage un rôle de mise en relation, d'accueil, d'inclusion, d'éducation populaire.

Les retours d'expériences montrent bien la pertinence de coopérations AMAP-partenaire social et d'une bonne répartition des rôles selon les domaines de compétences propres à chacun.

Bibliographie

RESSOURCES DU MOUVEMENT DES AMAP

• **Chantier inter-régional « Accessibilité alimentaire en AMAP »**

– Cycle de web-rencontres « Accessibilité alimentaire et AMAP », octobre 2021

<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/videos-issues-du-cycle-de-web-rencontres-accessibilite-alimentaire-amap-par-miramap-69>

– Recueil d'articles du cycle de web-rencontres « Accessibilité alimentaire et AMAP » », octobre 2021

<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/recueil-d-articles-du-cycle-de-web-rencontres-accessibilite-alimentaire-amap-par-maud-gilibert-69>

• **Pages internet de réseaux d'AMAP sur l'accessibilité alimentaire :**

– MIRAMAP : <http://miramap.org/Chantier-Accessibilite-alimentaire.html>

– Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes : <https://amap-aura.org/projet/accessibilite-alimentaire-en-amap/>

– Réseau AMAP Ile-de-France : <https://amap-idf.org/amapien-ne/accessibilite>

• **Réflexion collective inter-régionale, « Charte des AMAP », mars 2014**

https://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf

• **Réseau AMAP AuRA, « Contrats solidaires à l'AMAPopote lyonnaise », 2021**

<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/contrats-solidaires-a-l-amapopote-lyonnaise-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69>

• **Réseau AMAP AuRA, « Contrats solidaires au panier des Barolles », 2023**

<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/contrats-solidaires-au-panier-des-barolles-rhone-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69>

• **Réseau AMAP AuRA, « Partenariat entre AMAP et Restos du cœur », 2019**

<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/partenariat-entre-amap-et-restos-du-coeur-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69>

• **Réseau AMAP AuRA et réseau Marguerite, Kit pédagogique « Créer une AMAP en collège », 2021**

<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/kit-creer-une-amap-en-college-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69>

RESSOURCES GÉNÉRALES CITÉES

ACCARDO A., BRUN A., LELLOUCH T., « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Insee Première n°1907, juin 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>

ANSA, « Une boîte à outils pour coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire », 2020 : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/une-boite-outils-pour-coordonner-localement-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire>

ANSES, INCA 3, « Évolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition », juillet 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>

BORDET-GAUDIN R., LOGEAS C., ULRICH A., « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021 www.insee.fr/fr/statistiques/5434584

CNA, Avis n°81, « Alimentation favorable à la santé », 2018 <https://cna-alimentation.fr/download/avis-n81-alimentation-favorable-a-la-sante/>

CNA, Avis n°91, « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », 2022 <https://cna-alimentation.fr/download/avis-n91-10-2022-prevenir-et-lutter-contre-la-precarite-alimentaire/>

Commissariat Général au Développement Durable, « Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture », février 2021 <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>

ENS DGESCO, article « Désert alimentaire », Géoconfluences, 2016 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/desert-alimentaire>

Étude du Pôle Interministériel de Prospection et d'Anticipation des Mutations Économiques (PIPAME), « L'économie Sociale et Solidaire : les circuits-courts alimentaires », 2017 https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/prospective/PIPAME-circuits-courts-alimentaires.pdf

LE MORVAN F., WANECQ T., « La lutte contre la précarité alimentaire », rapport de l'IGAS, décembre 2019 www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf

LOI n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, JORF n°0253 du 1^{er} novembre 2018

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, « Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action », mars 2020 <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, « Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ? », mai 2022 <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

PATUREL D., MARAJO-PETITZON E., CHIFFOLEAU Y., « La précarité alimentaire des agriculteurs », POUR n°225, page 77 à 81 www.cairn.info/revue-pour-2015-1-page-77.htm

RASTOIN J.-L., « Coûts cachés et juste prix de notre alimentation : entre marché, État et communs », SO WHAT Policy Brief n°19, mai 2022 https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/01-sowhat-19_2022-fr_23mai.pdf

VILAIN O., « 16^e Baromètre de la pauvreté IPSOS / Secours Populaire », septembre 2022 www.secourspopulaire.fr/16e-barometre-de-la-pauvrete-ipsos-secours-populaire-0

RESSOURCES DE NOS PARTENAIRES

Collectif NOURRIR : collectifnourrir.fr

Collectif Sécurité Sociale de l'Alimentation : securite-sociale-alimentation.org

Collectif Sécurité sociale de l'alimentation, « Paniers solidaires à Montreuil » : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/paniers-solidaires-a-montreuil>

Pôle InPACT, Groupe de travail « Alimentation » : www.pole-inpact.fr/Alimentation

Pôle InPACT, brochure « Accessibilité alimentaire : quel rôle pour les organisations paysannes ? Partage de réflexions sur l'accessibilité alimentaire », 2023 (à paraître)

Projet Territoires à VivreS www.territoires-a-vivres.xyz

Réseau CIVAM, « Autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation », 2019 www.civam.org/ressources/reseau-civam/projet/accessible/autodiagnostic-des-initiatives-dacces-a-l'alimentation/

RESSOURCES GÉNÉRALES POUR ALLER PLUS LOIN

BOISSONNAT PELS Y., RAMEL M., SIBUE DE CAIGNY C., « Se nourrir dignement et durablement avec 57 euros par mois ? », rapport, ATD Quart Monde, 2019 : www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2021/01/2020-RAPPORT-Se-nourri-dignement-avec-57-euros-par-mois.pdf

BONZI B., « Faim de Droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires », thèse, 2019 : www.theses.fr/2019EHES0075/document

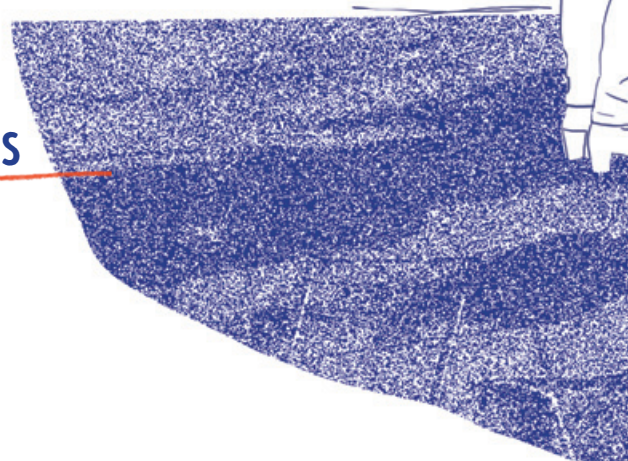
BONZI B., « La France qui a faim, Le don à l'épreuve des violences alimentaires », Seuil, Antropocène, 2023 (à paraître)

PATUREL D., NDIAYE P., « Le droit à l'alimentation durable en démocratie », Champ social, Collection Éco-démocratie, 2020

PATUREL D., « L'engagement démocratique pour reprendre la main sur l'évolution des systèmes alimentaires : l'exemple français », Revue Organisations & Territoires, 31(3), pp. 63-74 : <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n3.1520>

RAMEL M., BOISSONNAT PELS Y., SIBUE-DE CAIGNY C., ZIMMER M-F., « Se nourrir quand on est pauvre », Revue Quart monde 25, Dossiers et documents, 2016 : www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2016/07/Se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.pdf

Étude du Labo de l'ESS, « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité », 2020 <https://www.lelabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-qualite>



POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ·ES PAR UN RÉSEAU D'AMAP

